



## **La Présidente de l'Université de Bretagne Sud**

Vu la délibération du conseil de l'ENSIBS en date du 07 novembre 2019,

### **ARRETE N° 18-2021**

Art 1 : La Présidente de l'Université de Bretagne Sud valide l'attribution de la subvention sur le budget de l'ENSIBS à l'association suivante :

- Le Bureau des étudiants de l'ENSIBS (BDE) pour un montant de 6 000 euros

Article 2 : le Directeur de l'ENSIBS est chargé de l'exécution du présent arrêté

A Lorient, le 01/03/2021  
La Présidente de l'Université  
de Bretagne Sud,

Virginie DUPONT